Circonscription de Lille 1 – Nord / <u>PROJET DU RASED</u> 2021-2024

La mission du RASEDs'inscrit dans les priorités du projet académique et du cadre d'action dépatremental :

- déjouer les déterminismes pour permettre à tout élève de réussir
- permettre à chacun de construire un parcours ambitieux et insérant
- construire des réponses de proximité, à l'échelle de la circonscription.

Le RASED est intégré au Pôle de Ressource de Circonscription.

Le pôle est constitué des personnes suivantes :

- membres du RASED
- conseillers pédagogiques, E-run
- maîtres-formateurs
- médecins et infirmiers de l'Education nationale
- enseignants référents, coordinateurs ULIS.

Il se réunit en plénière chaque début d'année scolaire à l'initiative de l'IEN et chaque fois que cela apparaît nécessaire (actualisation des enjeux, connaissance des personnes et des modalités de fonctionnement).

1. Objectif 1 : prévenir la difficulté scolaire

Le RASED intervient <u>prioritairement</u> pour prévenir les difficultés chez les élèves les plus fragiles repérés par l'enseignant de la classe. Il accompagne l'évolution des pratiques et la construction d'une culture scolaire plus inclusive. Il est une ressource pour l'équipe pédagogique piloté par le directeur/la directrice d'école.

1.1 Classes maternelles

Dans les classes maternelles, la maîtresse E intervient uniquement en cointervention afin d'aider l'enseignant(e) à repérer les élèves à besoins particuliers et à concevoir des modalités pédagogiques pour y répondre.

1.2 CP et CE1

En REP+ et REP, dès le début de l'année en CP et CE1, l'enseignant spécialisé réalisera des observations en classe, aidera les collègues titulaires à la passation des évaluations nationales. Il proposera également une évaluation diagnostique complémentaire qui pourra se faire avec un enseignant titulaire.

L'objectif est d'avoir identifié pour la fin septembre les élèves de CP qui nécessiteront une prise en charge plus spécifique au sein de la classe par le maître titulaire de la classe. Concernant les CE1, cette identification sera plus rapide du fait de la continuité du travail engagé l'année précédente.

L'intervention de l'enseignant spécialisé consistera ensuite en une séance uniquement en cointervention avec un enseignant titulaire auprès d'élèves identifiés.

Les séances de travail sont suivies d'un temps d'échange entre l'enseignant spécialisé et le titulaire de la classe sur le temps scolaire pour faire le point sur les progrès de chaque élève et d'envisager les réponses les plus pertinentes à mettre en œuvre à l'échéance d'une semaine.

Cette organisation suppose que l'enseignant qui ne réalise pas le temps d'échange avec l'enseignant spécialisé prenne en charge l'ensemble des autres élèves.

Les objectifs de cette organisation sont triples :

- faire bénéficier les maîtres titulaires de l'expertise du maître E relative aux élèves en difficulté d'apprentissage,
- assurer une continuité et une efficience de l'action auprès des élèves en difficulté de l'enseignant titulaire par des échanges réguliers et posés avec un enseignant spécialisé,
- impulser une dynamique dans les classes de réponses personnalisées garantissant la réussite de chaque élève.

Hors REP, en CP et CE1, la maîtresse E intervient uniquement en cointervention, à la demande de l'enseignant(e) ou de l'IEN, afin d'aider cet(te) enseignant(e) à repérer les élèves à besoins particuliers et à concevoir des modalités pédagogiques pour y répondre.

1.3 CE2, CM1 et CM2

En REP+ et REP, le passage au CE2 doit faire l'objet d'une attention particulière en raison de l'adaptation des élèves fragiles au nouveau profil de sa classe (passage du CE1 à 12 au CE2 à 24). L'action en cointervention de la maîtresse E y sera donc à privilégier également.

Hors REP, les maîtresses E et G n'interviennent en prévention qu'à la demande de l'IEN.

Les enseignants établissent une demande d'accompagnement en complétant le formulaire joint ci-après, en fonction d'un calendrier qui leur sera transmis par les membres du RASED en début d'année (ce calendrier sera fixé par une réunion du réseau dans les derniers jours de l'année scolaire précédente).

2. Objectif 2 : Prendre part à la remédiation de la difficulté scolaire

L'action de remédiation s'inscrit dans le cadre d'un projet individuel articulant des modalités de différenciation pédagogique mises en œuvre dans la classe et une intervention directe de l'enseignant spécialisé dans cette classe. La modalité de la cointervention constitue la règle.

Les Projets d'Aide Spécialisés (PAS) des maîtresses E s'inscrivent dans le cadre d'un PPRE, PAP ou document de mise en œuvre du PPS. Il n'y a pas de PAS en TPS, PS et MS.

2.1 GS, CP et CE1

En raison des priorités énoncées plus haut, aucun PAS ne peut être mis en œuvre dans les GS, CP et CE1 en REP+ et REP.

Hors REP, ils devront être limités dans le temps (une période au maximum) et les interventions devront être massées.

2.2 CE2, CM1 et CM2

En REP+ et REP, les PAS sont par contre à prioriser en CE2, CM1 et CM2. Hors REP, un PAS ne pourra être mis en œuvre que dans un temps limité.